-FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence :
Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD Saint Rome
8, rue Marius Rossillon
24200 CARSAC AILLAC

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Sans objet

Cotations de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Cotation de l'emploi : 3 CN / HC 2.8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'établissement est situé sur la commune de CARSAC AILLAC (1 600 habitants), au sud-est du département de la Dordogne (Périgord Noir), à proximité de SARLAT.
L'attractivité de l'EHPAD agrège la Communauté de Communes du Pays de Fénelon et s'étend jusqu'au département limitrophe du LOT.
Le territoire est desservi par l'autoroute A20 à 30 minutes de l'EHPAD.

Type de population accueillie :

L'autorisation d'activité de l'EHPAD SAINT ROME a été renouvelée en 2017 pour l'accueil de 106 personnes âgées dépendantes en hébergement permanent.
L'établissement a opté pour le tarif partiel sans PUI avec une habilitation à l'aide sociale.

Services autorisés et nombre de lits/places

EHPAD : 106 places pour personnes âgées dépendantes réparties sur 7 secteurs dont 2 en R+1.
1 secteur de 14 places dit « sécurisé » non labelisé

Statut de l'établissement :

Etablissement médico-social public autonome (M22)

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :
Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Monsieur Patrick BONNEFON – Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon - Maire de la Commune de Carsac-Aillac - Président du Conseil d'Administration.

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'établissement doit poursuivre son ancrage au sein du territoire, au travers de son inscription dans :

la dynamique de la filière gériatrique
les politiques de prévention, contrat local de santé notamment
le recours à l'HAD.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée au développement :

d'une offre pour les personnes handicapées vieillissantes, en lien avec les partenaires du territoire,
d'une offre en direction des aidants.

En interne, il est attendu l'intégration de l'établissement dans une démarche éthique dans les pratiques professionnelles, une évolution de l'accompagnement et une consolidation des pratiques bientraitantes, et des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Dominique BELINGARD-REBIERE
Inspectrice Hors Classe
ARS - Délégation Départementale de Dordogne
Bâtiment H – Cité Administrative
18, rue du 26ème Régiment d'Infanterie
24000 PERIGUEUX

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Didier COUTEAUD
Directeur
ARS - Délégation Départementale de Dordogne
Bâtiment H – Cité Administrative
18, rue du 26ème Régiment d'Infanterie
24000 PERIGUEUX

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :** Documents actualisés en 2022, mise en œuvre des projets d'accompagnement personnalisés
- **Evaluation interne réalisée ou en cours :** Réalisée en août 2013 et en mars 2019.
- **Evaluation externe réalisée ou en cours :** Réalisée en juin 2014.
- **L'arrêté portant programmation des évaluations de la qualité fixe la date limite de remise de l'évaluation au 31 mars 2025.**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :
■ Rigueur et professionnalisme
■ Sens de la négociation dans le cadre des échanges avec les organisations syndicales et les partenaires du territoire.
■ Bon relationnel pour une gestion efficace des relations avec les résidents, leur famille et les personnels de l'établissement.
■ Bonne technicité sur le plan budgétaire et financier
■ Esprit d'entreprise pour développer les partenariats

Connaissances particulières requises / prévues (en lien avec les spécificités du poste) :
■ Très bonne connaissance de la réglementation médico-sociale.
■ Très bonne connaissances budgétaires et financières

Compétences professionnelles requises / prévues (en lien avec les spécificités du poste) :
■ Compétences en matière de management ;
■ Compétences budgétaires et financières ;
■ Capacité au travail en équipe ;
■ Aptitude à fixer des objectifs, les suivre et évaluer leur réalisation

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

- Projet d'Etablissement élaboré en 2015 ; à refaire à la signature du CPOM.

- Inscription et participation soutenue à la dynamique territoriale : membre de la filière gériatrique.

- coordination et coopération avec les établissements voisins à consolider et à élargir.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

- Un directeur, un responsable administratif (AAH) chargé des finances et des affaires générales, une adjointe administrative chargée des ressources humaines, une Cadre de Santé, une Référente Qualité/GDR, un agent d'accueil et chargé du mandatement, un agent chargé du processus d'admission et de la facturation, composent l'équipe de direction.

L'équipe est solide et très compétente.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

-convention de coopération avec le CH de Sarlat (HAD, soins palliatifs, psychiatrie)
-convention avec l'Esat de Prat de Carlux
- coopération avec le Verger des Balans de Périgueux en cours (UCC)
- membre de la filière gériatrique
-membre du GCSMS 47-24

- adhésion à la FHF
- participation régulière au groupement des Directeurs de Dordogne Nord

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Bonne connaissance de la gestion financière et de la fonction de Management.
Projets de vie personnalisés réalisés : poursuivre la mise à jour

Principaux projets à conduire :

- Poursuivre la mise en œuvre du CPOM
- Finaliser le renouvellement du Projet d'Etablissement
- Finaliser la mise en œuvre de la Télémédecine suite au changement du logiciel de soins
- Préparer l'évaluation qualité prévue en mars 2025

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Structurer la prise en charge de la personne âgée dans une logique de continuité et de filière, et de maintien à domicile.
Promouvoir les bonnes pratiques et la démarche qualité en établissement médico-social
Assurer la sécurité sanitaire au sein de l'établissement dans le respect du bien-être des résidents.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

L'établissement devra poursuivre et développer les actions mises en œuvre dans le cadre des objectifs du PRS.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

A finaliser

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été approuvé par la commission permanente du Conseil Départemental en date du 14 décembre 2020. Il couvre la période 2021-2025.

Appartenance à une direction commune :

Sans objet

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Un site unique >7100 m²
107 chambres réparties sur 7 secteurs

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS

GCSMS 47-24

Autre forme de coopération (à préciser) :

Conventions avec le CH de SARLAT
Coopération avec le Verger des Balans de Périgueux

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Recettes et Charges du résultat comptable

Tableau : dernier Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (comptes consolidés)

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2022

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	742 720,00 €	802 379,91 €	4 683 059,54 €	4 753 770,88 €	**Groupe I** : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 656 750,00 €	3 654 041,34 €	277 050,00 €	328 617,22 €	**Groupe II :** autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	995 582,61 €	1 025 966,92 €	323 824,57 €	281 614,20 €	**Groupe III** : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 395 052,61 €	5 482 388,17 €	5 283 934,11 €	5 364 002,30 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	**- €**	**- €**	**111 118,50 €**	**118 385,87 €**	**RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE**
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	5 395 052,61 €	5 482 388,17 €	5 395 052,61 €	5 482 388,17 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

Les montants définitifs des recettes et des dépenses de l'ERRD pour l'exercice 2022 sont arrêtés comme suit :

- **Compte de résultat principal (EHPAD) :**
  - Montant des recettes de fonctionnement : 5 361 319,57 €
  - Montant des dépenses de fonctionnement : 5 480 977,17 €
  - **Résultat déficitaire : -119 657,60 €**
- **Compte de résultat annexe (DNA) :**
  - Montant des recettes de fonctionnement : 2 682,73 €
  - Montant des dépenses de fonctionnement : 1 411,00 €
  - **Résultat excédentaire : 1 271,73 €**
- **Tableau de financement :**
  - Total équilibré du tableau de financement : 491 251,84 €
  - Prélèvement sur le fonds de roulement : **163 106,00 €**

Pour les EHPAD (données 2022) – Produits de la tarification :

- Montant du budget hébergement : 2 127 685,01 € (base retenue pour le calcul des tarifs)
- Montant du budget dépendance : 642 815,01 € (convergence positive)
- Montant du budget soins : 1 939 881,00 € (dont CNR : 20 368,00 €)

Commentaires sur la situation budgétaire :

La structure financière de l'établissement reste saine bien qu'elle souffre du contexte économique conjoncturel défavorable (inflation, coût de l'énergie, coût de l'alimentation)

Le taux d'endettement est important compte tenu du plan de financement de la reconstruction de l'EHPAD.

- **Tableau de financement exercice 2022**

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2022

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	**- €**	**- €**	**294 304,99 €**	**286 078,84 €**	**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**
Remboursement des dettes financières	365 885,44 €	365 885,44 €	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	151 000,00 €	125 366,40 €	41 497,78 €	42 067,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	516 885,44 €	491 251,84 €	335 802,77 €	328 145,84 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	**- €**	**- €**	**181 082,67 €**	**163 106,00 €**	**PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT**
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	516 885,44 €	491 251,84 €	516 885,44 €	491 251,84 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
125 366,40 €	365 885,44 € Capital restant dû : 7 969 650,48 €

Pour les recettes :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
286 078,84 €	42 067,00 € (PAI)

Indicateurs de performance financière :

Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	65,62%
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	72,20
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)		30,25
Fonds de roulement net global (FRNG)		102,44
Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	23,67
Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	78,77
Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x100 Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	5,60%
Taux de marge brute	(Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65) x 100 Comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713	8,29%

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Par courrier du 04 avril 2023, le Conseil Départemental de la Dordogne a approuvé le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023 à 2027.

- **<u>Les ressources humaines</u>**

(ETP des personnels – données 2022)

ETP médicaux
- médecin coordonnateur 0.5 **ETP :** le poste sera vacant au 1er septembre 2023

ETP non médicaux
- dont personnels de direction et administratifs (dont 1 AAH et 3 Adjoints administratifs) : **5 ETP**

PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP rémunérés 2021	Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2022	Nombre d'ETP rémunérés 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2021	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales EPRD 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2022
DIRECTION - ADMINISTRATION							
		4,50	5,00	5,00	262 711,07 €	307 400,00 €	313 253,72 €
Directeur	P	0,50	1,00	1,00	53 028,53 €	97 100,00 €	98 184,56 €
Agent administratif et personnel de bureau	P	4,00	4,00	4,00	209 682,54 €	210 300,00 €	215 069,16 €

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) :
  - Infirmiers : effectif ramené à 5 ETP en 2023
  - Aides-soignantes et FF : 36,05 ETP rémunérés (26 lignes de jour et 5 lignes de nuit)

PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP rémunérés 2021	Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2022	Nombre d'ETP rémunérés 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2021	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales EPRD 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2022
INFIRMIERS							
	T	0,27	0,00	0,00	22 062,88 €	0,00 €	0,00 €
Infirmier coordonnateur	P		1,85	1,85		127 400,00 €	128 123,19 €
Infirmier diplômé d'État	P	4,54	6,00	6,00	266 501,72 €	357 300,00 €	363 467,65 €
Infirmier diplômé d'État	T	0,27			22 062,88 €	0,00 €	
Autre personnel infirmier	P	1,19			82 096,86 €	0,00 €	

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) **2 ETP (animatrices)**

- dont psychologue 0.50 ETP

- dont personnel technique : 2 ETP

- dont personnels de restauration : 5,12 ETP (dont 0,12 ETP de diététicienne)

- dont agents des services hôteliers : 15,22 ETP (14 lignes dont 1 lingère polyvalente)

PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP rémunérés 2021	Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2022	Nombre d'ETP rémunérés 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2021	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales EPRD 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2022
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des							
		14,31	15,22	15,60	541 845,67 €	576 400,00 €	578 811,37 €
ASH affectée aux fonctions de blanchissage	P	1,00	1,00	1,00	47 408,53 €	46 200,00 €	47 913,58 €
ASH affectée aux fonctions de nettoyage / service repas	P	8,16	7,67	7,75	344 322,65 €	331 600,00 €	340 497,60 €
ASH affectée aux fonctions de nettoyage / service repas	T	2,34	2,55	2,77	74 336,88 €	95 600,00 €	86 636,22 €
Contrats parcours emploi compétences	P	2,81	4,00	4,08	75 777,61 €	103 000,00 €	103 763,97 €

Effectif rémunéré total en ETP : 75,33

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*
L'effectif AS/AMP représente 36,05 ETP rémunérés, soit la moitié de l'effectif global. Cet effectif comprend 25,32 ETP d'agents diplômés (AS ou AMP) dont 2,94 ETP d'aides-soignantes contractuelles. Il comprend également 10,73 ETP d'agents non diplômés dont 6,64 ETP titulaires ou agents recrutés à durée indéterminée.
L'établissement a engagé une démarche de professionnalisation progressive des agents non diplômés affectés aux soins, dans le cadre des études promotionnelles.
L'établissement est engagé dans une démarche QVT accompagnée par l'ANFH.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 13,01 % en 2022 / 11,61% en 2021 et 10,96 % en 2020

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 : 37490 journées

Taux d'occupation en n-1 : 97,66 %

Derniers GMP/PMP validés : le GMP moyen a été validé à 791,22 dans le cadre du CPOM (10 septembre 2020) et le PMP à 211.

Convergence tarifaire en cours : positive

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

L'attractivité de l'EHPAD agrège la Communauté de Communes du Pays de Fénelon et s'étend jusqu'au département limitrophe du LOT.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Le taux d'occupation prévisionnel de 2022 était de 99,22 % par rapport au nombre de journées théoriques (106 X 365 = 38690 jours). Ce taux est particulièrement exigeant et nécessite une organisation rigoureuse des entrées.
Le taux d'occupation réel pour l'année 2022 est 97,66 % représentant 37490 journées d'activité.
Le GMP moyen a été validé à 701,60 en novembre 2022.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :

Une structuration financière saine
Contractualisation pour la période 2020 2025
Etablissement récent (2014)
Personnel engagé et stable
Capacité d'accueil de 107 chambres > autorisation de l'EHPAD de 106 chambres (projet ?)
Service de portage de repas

Points de vigilance :

Recrutement d'un médecin coordonnateur à prévoir au dernier quadrimestre 2023
Difficultés conjoncturelles dans un contexte inflationniste défavorable
Charges de structure importantes compte tenu du financement important du nouvel établissement par l'emprunt. Taux d'endettement élevé.
Projet d'établissement à finaliser
Dialogue social dans un contexte économique défavorable
Taux d'encadrement soignant faible

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, compte administratif n-1, …

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Monsieur Pascal CHAVANNE - Directeur
direction@ehpad-carsac.fr
05 53 28 10 02